

SPOT

VILLE DE
Nantes



10^E ÉDITION APPEL À PROJETS

SPOT est un événement jeunesse porté par la Ville de Nantes. Depuis plus de 10 ans, son ambition est de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression des jeunes auprès de tous les Nantais.

La jeunesse, plurielle et ressource, est considérée comme point d'appui déterminant pour le dynamisme et l'avenir du vivre ensemble dans la cité.

C'est pourquoi, la Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du présent appel à projets, à reconnaître leur engagement dans un projet par la mise en place d'un événement qui leur est dédié.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à soutenir ces initiatives mises en place par les jeunes, qu'elles soient associatives, portées par un groupe ou individuelles ; et à favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Cette démarche participative renvoie au postulat de la politique publique « jeunesse » : « faire avec et pour » les jeunes. C'est pourquoi, la mise en œuvre de SPOT ne peut se concevoir que dans un partenariat actif et reconnu.

Ainsi, l'appel à projets souhaite encourager la participation et non susciter une « compétition » entre les porteurs de projets.

Les pratiques culturelles sont caractéristiques du mode d'engagement des jeunes. Aussi, la Ville propose de les réunir autour d'un temps fort de fin d'année scolaire, en accès libre et gratuit pour toutes et tous.

1

Scénario de la 10^e édition de SPOT 2021

En 2020, le festival SPOT devait fêter ses 10 ans. En raison du contexte sanitaire, cette édition a dû être annulée. C'est donc en 2021 que seront fêtés les 10 ans de SPOT.

Malgré l'annulation du festival en 2020, la Ville de Nantes a souhaité poursuivre son engagement et maintenir l'accompagnement des projets qui avaient été sélectionnés. Ces 60 projets seront donc prioritaires sur la programmation 2021.

Par conséquent, l'appel à projets pour la programmation de SPOT 2021 ne peut être ouvert aux propositions musicales et chorégraphiques car la programmation est déjà complète pour ces esthétiques.

En revanche, les projets qui prendront une forme déambulatoire, les projets qui relèvent du théâtre, du stand up, des arts visuels ou des arts plastiques, les ateliers participatifs trouveront toute leur place dans la programmation.

■ ESPACES PUBLICS ET TEMPORALITÉ

Pour des raisons liées au contexte sanitaire, le festival SPOT fera l'objet de la mise en œuvre d'un protocole sanitaire dédié. Pour répondre au mieux aux mesures sanitaires, le festival aura lieu sur le Cours Saint-Pierre.

Dates :

- jeudi 1^{er} juillet et vendredi 2 juillet : 19h – 23h
- samedi 3 juillet : 14h – 23h
- dimanche 4 juillet : 14h – 21h

■ LE FORMAT

Les espaces publics proposés imposent une présentation des projets adaptés au site. Pour garantir un festival accueillant et une scénographie attrayante, il n'est pas envisagé la location de barnums ou de structures pour accueillir des projets nécessitant des conditions techniques « d'intérieur ». En revanche, des petites formes autonomes type « caravanes » ou « yourtes » sont possibles notamment pour l'accueil des projets audio-visuels.

■ ESTHÉTIQUES POSSIBLES

Expositions, spectacles de rue, théâtre, cinéma, médias, installations plastiques, projets déambulatoires, cirque, clown, fanfares, ateliers participatifs ...

2

Qui peut répondre ?

■ LES CRITÈRES

- Que le projet soit déposé pour le compte d'une association, d'un collectif ou porté par une personne individuelle, **le référent projet** (personne responsable de la mise en œuvre du projet et interlocuteur pour la Ville de Nantes) **doit être nantais et avoir entre 16 et 25 ans.**
- **Le projet proposé** dans le cadre de l'appel à projets **doit s'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans**

La méthodologie de mise en œuvre du projet qui s'inscrit dans une démarche de réseaux (regroupement en collectif, modalités de co-organisation, existence de partenariat...) sera appréciée.

Le projet ne sera pas retenu s'il (critères non cumulatifs) :

- ne respecte pas le critère d'âge et / ou de résidence
- est limité à l'information ou à la communication
- porte atteinte à l'ordre public
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République

■ LA SÉLECTION DES PROJETS

Le comité de sélection se réunira début janvier. Les critères de sélection sont individuels (nouveau et originalité du projet, conformité aux critères et aux contraintes des espaces de programmation, motivations et engagement...) et collectifs (équilibre des esthétiques et des niveaux d'entrées dans la programmation).

La Ville se réserve tout pouvoir d'appréciation relatif aux critères de recevabilité.

3

Le soutien de la Ville

■ L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Lors de la phase de sélection, le comité de sélection sera attentif à l'accompagnement des projets. Si le(s) porteur(s) sont autonomes, une aide sera apportée au montage technique du projet. Au contraire, s'ils ont besoin d'un accompagnement global (clarification de l'idée, montage budgétaire et technique, développement de partenariats, mise en œuvre...), ils seront orientés vers une association pertinente au regard des spécificités de leur projet.

■ SOUTIEN FINANCIER

La Ville considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

Les porteurs de projet ne peuvent donc vendre ou faire acte de commerce (exemple : produits de restauration, vente d'album ...).

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. **Ainsi, si les porteurs de projet engagent des frais spécifiques à leur participation, l'aide de la Ville pourra être sollicitée. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis (cf. Fiche projet).**

L'aide de la Ville n'a donc pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association, mais bien des frais liés à une production concrète présentée lors de cet événement.

Pour les projets qui ont déjà bénéficié d'un financement en 2020, seuls les nouveaux besoins seront pris en compte. Exemple : si votre projet a bénéficié en 2020 d'un soutien pour l'achat de costumes / tenues de scène, vous ne pourrez pas bénéficier d'un nouveau soutien de la Ville sur ce poste de dépense.

■ L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

En moyenne, la Ville consacre une enveloppe de **60 000 €** au soutien et à la valorisation des projets. Environ, 50 à 60 projets sont soutenus chaque année.

■ CALENDRIER DE PRÉPARATION

Date limite de candidature : vendredi 18 décembre 2020

- Comité de sélection : mardi 5 janvier 2021
- Réponses transmises : vendredi 8 janvier 2021
- 1^{re} réunion collective (présentation des étapes de préparation du festival, du cadre de l'événement et des interlocuteurs) : mardi 19 janvier 2021
- Accompagnement des projets : du 19 janvier au jeudi 1^{er} juillet 2021
- Bouclage de la programmation : février 2021
- RDV technique sur sites : mars / avril 2021
- Communication et diffusion : mai 2021
- 2^e réunion collective (distribution des supports de communication, présentation de la programmation, derniers ajustements techniques) : mardi 1^{er} juin 2021
- 3^e réunion collective (remerciement, debriefing...) : mardi 13 juillet 2021

La présence aux 3 réunions collectives est fortement conseillée afin de mener à terme votre projet dans des conditions d'accompagnement optimales.

4

Modalités de réponse

Les porteurs de projet doivent formaliser leur intention en remplissant la fiche projet (éventuellement complétée d'un dossier plus précis) ainsi que le budget prévisionnel si nécessaire, et fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

Les projets doivent se faire connaître **au plus tard le vendredi 18 décembre**.

Les dossiers sont à envoyer de préférence par mail à Marie Garreau : marie.garreau@mairie-nantes.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante : **Ville de Nantes**

Direction Vie Associative et Jeunesse
À l'attention de Marie Garreau
2 rue de l'Hôtel de Ville
44 094 Nantes Cedex 1

Pour toutes questions, précisions ou informations complémentaires, vous pouvez appeler la Direction Vie Associative et Jeunesse au 02 40 41 50 02.